

# SALON DES ARTISANS DE NOËL 2023

Loisirs St-Bruno de Laval et Loisirs Ste-Béatrice



## **GUIDE DES ARTISANS**

**Date limite: 30 juin 2023**

Lieu: Centre Régent-Martimbeau (455 rue de Lausanne, Laval, H7M 0B4)

Dates:

Vendredi 17 novembre: 17h à 21h

Samedi 18 novembre: 9h à 16h

Dimanche 19 novembre: 9h à 16h

Montage et démontage:

Vendredi 17 novembre: 13h à 17h

Dimanche 19 novembre: 16h à 20h

À noter que l'utilisation du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

## **À PROPOS**

Les Loisirs St-Bruno de Laval et les Loisirs Ste-Béatrice sont fiers de présenter pour une première édition le Salon des Artisans de Noël. Cet événement met en lumière les artisans de la région, leurs œuvres et produits. Il est ouvert au grand public sous forme d'exposition-vente. C'est l'occasion idéale pour y découvrir de nouveaux produits et d'échanger avec le public et d'autres artisans.

## **INCLUSION DU KIOSQUE ET TARIFICATION**

Option 1): Espace de 6x5 pieds

Coût: 80.00\$

Inclusions:

- 1 table pliante de 6x2,5 pieds
- 2 chaises
- 1 affiche d'identification de kiosque (format lettre)
- Une étiquette d'identification par artisan
- Une prise de courant standard (au besoin, quantité limitée)

## Option 2): Espace de 8,5x6 pieds

Coût: 110.00\$

Inclusions:

- 2 tables pliantes de 6x2,5 pieds positionnées en «L»
- 2 chaises
- 2 affiches d'identification de kiosque (format lettre)
- Une étiquette d'identification par artisan
- Une prise de courant standard (au besoin, quantité limitée)

Tout matériel et équipement autre est au frais de l'artisan. L'ajout d'équipement supplémentaire de grande dimension doit être approuvé avant l'événement. Il doit être sécuritaire et ne pas dépasser la limite de l'espace par kiosque incluant la ou les tables.

L'artisan est responsable de monter et démonter son kiosque avant et après l'exposition durant les heures prévues à cet effet. Il s'engage à laisser son espace dans le même état qu'à son arrivée.

**Spécification:** Deux artisans peuvent partager un kiosque et séparer les coûts. Ils doivent tout de même remplir chacun un formulaire et indiquer le partage dans les notes. Le kiosque ne peut pas être partagé par plus de deux artisans.

**Mode de paiement:** Argent comptant ou chèque au nom des Loisirs St-Bruno de Laval. Le paiement doit être effectué au maximum 14 jours après la confirmation de la présence de l'artisan.

Aucune somme supplémentaire autre que le coût de participation ne sera demandé à l'artisan.

## **PARTICIPATION**

Toutes les demandes de participation doivent être envoyées au **maximum le 30 juin** à minuit. La décision sera communiquée par téléphone par un membre du comité organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser un artisan si celui-ci n'est pas conforme.

En cas d'annulation de participation, l'artisan doit envoyer un courriel à l'adresse suivante: [info@loisirsstbrunodelaval.com](mailto:info@loisirsstbrunodelaval.com).

Après réception du paiement, le coût n'est pas remboursable en cas de désistement.

## CODE DE VIE

Nous avons à cœur le bien-être et la sécurité de nos employés, de nos bénévoles et des visiteurs. Aucun comportement violent et/ou irrespectueux que ce soit verbal ou physique ne sera toléré lors de l'événement. Si une situation de ce genre survient, l'artisan sera automatiquement expulsé de l'événement.

## RESPONSABILITÉ

- L'artisan doit être présent au moins 30 minutes avant le début de chaque journée d'exposition;
- L'artisan doit être présent sur place à son kiosque durant toute la durée de l'événement;
- Il est interdit d'accrocher des items sur les murs (clous, broches, gommette, ruban adhésif, etc.);
- Il est de la responsabilité de chaque artisan de bien identifier son kiosque;
- Les Loisirs St-Bruno de Laval et Les Loisirs Ste-Béatrice incluant ses bénévoles, employés et administrateurs, n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou les pertes causés par tout incident, blessure, vol ou autre, quels qu'ils soient;
- L'artisan est responsable de l'entièreté des ventes de ses produits à son kiosque.

## CRITÈRES D'ADMISSION

1. Le formulaire doit être rempli de façon conforme et envoyé avant la date limite du 30 juin.
2. La demande doit inclure 5 photos en couleur claire des produits exposés en format jpg.
  - Elles devront être envoyées en même temps que le formulaire par courriel au [info@loisirsstbrunodelaval.com](mailto:info@loisirsstbrunodelaval.com);
  - Les photos embrouillées ou prises sur internet ne sont pas acceptées;

- Si l'artisan est accepté, les photos serviront également à la promotion de l'événement.
- 3. Les produits doivent être faits à la main par l'artisan et ne doivent pas être une revente de produit.
- 4. Les artisans souhaitant faire des dégustations et/ou vendre des produits alimentaires doivent détenir leur attestation en Hygiène et salubrité alimentaires du MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation).
  - Les artisans acceptés au Salon des artisans de Noël qui n'en possèdent pas auront jusqu'au 1er novembre pour l'obtenir et fournir les informations auprès du comité afin d'y participer.
- 5. Les artisans qui vendent des produits alcoolisés doivent eux-mêmes faire les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales afin d'être conforme lors du Salon des artisans de Noël.

Toutes les demandes seront traitées par le comité organisateur et seront soumises à certains critères de sélection dont la qualité des produits, l'authenticité, la variété des artisans et l'espace disponible. Selon le nombre de demandes reçues, nous priorisons les artisans lavallois, sans toutefois défavoriser les artisans de l'extérieur.

Si vous avez des questions ou si vous désirez un formulaire papier, veuillez contacter les Loisirs St-Bruno par téléphone au 450 668-2878 ou par courriel au [info@loisirsstbrunodelaval.com](mailto:info@loisirsstbrunodelaval.com).